

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food

RAAF

Appel à Candidatures

Pour le recrutement d'un Expert en intégration régionale et politique commerciale au sein du PROGRAMME DE RÉSILIENCE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST (FSRP)

Reference: ARAA/FSRP/2023/PI/XXX

Date de publication 17 mars 2023

Deadline for Submission: **23 avril 2023 à 17h00 GMT**

1. Contexte et justification

L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions les plus vulnérables du monde en raison de son contexte climatique, démographique, institutionnel, économique, environnemental et de ses moyens de subsistance. Cette région abrite plus de 360 millions d'habitants, dont 55 % vivent en zone rurale et dépendent des ressources naturelles pour leur développement socio-économique. L'agriculture représente 29 % du produit intérieur brut (PIB) de la région et constitue le principal moyen de subsistance de plus de 60 % des Africains de l'Ouest.

Les risques climatiques, agricoles et de marché rendent les performances de l'agriculture très volatiles, déclenchant des crises alimentaires plus fréquentes et plus graves.

L'aggravation de l'insécurité alimentaire est imputable à de multiples facteurs qui jouent un rôle important entraînant une baisse de la production alimentaire par habitant.

En 2020, environ 16,7 millions d'Ouest africains ont eu besoin d'une assistance alimentaire immédiate en raison d'une combinaison non atypique de sécheresse, de pauvreté, de prix élevés des céréales, de dégradation de l'environnement, de déplacements, de mauvaise intégration commerciale et de conflits.

La région ouest africaine se caractérise ainsi par la vulnérabilité à large échelle liée à une très lente augmentation de la productivité du système alimentaire entraînant une réduction des disponibilités alimentaires par habitant.

Les imperfections du marché (variation et volatilité des prix des produits de base) constituent l'un des facteurs qui contribuent à basculer les ménages dans l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, la majeure partie du commerce intra régional des produits alimentaires est informelle et entravée par de nombreux obstacles à la libre circulation. Ce faisant, les marchés alimentaires sont fragmentés rendant difficile l'adaptation aux grandes variations de la production alimentaire locale qui se produisent d'une année à l'autre en distribuant efficacement les aliments des zones excédentaires aux zones déficitaires de la région. Les pénuries alimentaires localisées et la volatilité des prix sont courantes, alors que les prix à la production restent bas.

La pandémie de la COVID-19 exerce une pression supplémentaire sur le système alimentaire, menaçant d'accroître la malnutrition et l'insécurité alimentaire parmi les populations vulnérables. La pandémie a provoqué des crises sanitaires et économiques qui réduisent l'accès à la nourriture - par exemple, en augmentant le chômage et en réduisant le pouvoir d'achat - en particulier chez les pauvres des villes. Les pays fragiles devraient connaître un déclin plus marqué de leur croissance, car la COVID-19 exacerbe les facteurs de fragilité. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté en Afrique subsaharienne devrait augmenter considérablement, jusqu'à 40 millions de personnes supplémentaires, ce qui aura un impact négatif sur la sécurité alimentaire à court et à long termes.

En plus de son caractère quasi permanent, la vulnérabilité en Afrique de l'Ouest se démarque par une inégalité entre les groupes sociaux. Cette démarcation est liée à l'incapacité dans l'acquisition des ressources productives. En effet, de grandes inégalités persistent entre les femmes et les hommes en termes d'accès aux ressources susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie grâce à l'agriculture - en particulier l'accès à la terre et aux équipements, au crédit, aux marchés et aux services de conseil et d'appui.

Face à ces constats, la région a pris des engagements forts pour transformer l'agriculture et renforcer la résilience du système alimentaire. Ainsi, trois domaines d'intervention se renforçant mutuellement sont apparus comme des priorités pour renforcer la résilience du système alimentaire

en Afrique de l'Ouest :

- (i) soutenir la base productive du système alimentaire en investissant dans l'agriculture climato-intelligente au niveau des exploitations et des paysages ;
- (ii) promouvoir un environnement favorable au développement de la chaîne de valeur et au commerce intrarégional ;
- (iii) renforcer la capacité régionale à gérer les risques agricoles.

Pour faire face à ces priorités, la région bénéficie du financement de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP).

2. Brève présentation du Programme

Initié dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de la région, l'objectif de développement du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA/FSRP) est d'accroître la préparation à l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones du Programme.

La première phase du Programme couvre quatre (4) pays (Burkina Faso, Mali, Niger, Togo) et des actions régionales portées par la CEDEAO, le CILSS et le CORAF. Le Programme est financé par la Banque Mondiale pour un coût d'environ 570 millions de dollars sur une période de cinq (5) ans. Il est organisé autour des cinq (5) composantes suivantes :

Composante 1 (gérée par le CILSS) : Services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires dont les objectifs principaux sont : (i) améliorer les systèmes d'aide à la décision avec des services d'information axés sur la demande afin d'accroître l'efficacité de la prévention et de la gestion des crises agricoles et alimentaires, en intégrant les données et en tirant parti de la science, de l'innovation et des technologies de pointe ; et (ii) renforcer la capacité régionale et la durabilité institutionnelle, ainsi que la capacité d'adaptation au changement climatique.

Composante 2 (gérée par le CORAF) : Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du Système Alimentaire dont les objectifs principaux sont : (i) renforcer les systèmes de recherche agricole nationaux et régionaux ; (ii) renforcer l'environnement politique pour la gouvernance du paysage (politiques et réglementations multisectorielles inclusives pour éviter, réduire et inverser la dégradation des terres) ; et (iii) créer/renforcer des unités de paysage sous gestion intégrée capables d'atteindre durablement des objectifs multiples (production alimentaire, fourniture de services écosystémiques, protection de la biodiversité et amélioration des moyens de subsistance locaux).

Composante 3 (gérée par la CEDEAO) : Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce dont les objectifs principaux sont : (i) soutenir la préparation et la mise en œuvre de réglementation et de politiques régionales solides afin de faciliter le commerce de biens et d'intrants agricoles à l'intérieur et au-delà des frontières nationales en Afrique de l'Ouest à travers les principaux corridors, (ii) consolider le système de réserves alimentaires ; et (iii) soutenir le développement de chaînes de valeur stratégiques régionales, avec le potentiel d'impacts positifs tangibles sur la sécurité alimentaire et la nutrition régionales.

De manière spécifique, les activités qui seront menées par le Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO sont les suivantes :

1. Faciliter le commerce à travers les principaux corridors et consolider le système de réserve alimentaire :

- a. Superviser le développement et la mise en œuvre de la fiche d'évaluation du commerce et du marché agricole de la CEDEAO (EATM-Scorecard) ;
 - b. Renforcer et rendre opérationnel l'Observatoire du riz pour l'Afrique de l'Ouest de la CEDEAO en améliorant sa capacité de coordination, de collecte de données et de communication régulière sur le développement de la chaîne de valeur du riz ;
 - c. Stimuler l'harmonisation des politiques commerciales régionales agricoles sur les questions critiques de résilience du système alimentaire ;
 - d. Soutenir le dialogue et la consultation politique multi acteurs de la CEDEAO. Le FSRP appuiera la capacité de facilitation de la CEDEAO à organiser des mécanismes inclusifs de dialogue et de consultation multi-acteurs, des négociations liées à la zone de libre-échange continentale et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
 - e. Améliorer la performance des réserves régionales de sécurité alimentaire aux trois niveaux (local, national et Réserve régionale de sécurité alimentaire - RRSA).
2. Soutien au développement de chaînes de valeur stratégiques et régionales :
- a. Améliorer l'organisation et le financement des chaînes de valeur régionales stratégiques ;
 - b. Promouvoir la compétitivité agricole et les infrastructures de marché, à travers le soutien aux plateformes commerciales agricoles régionales ;
 - c. Renforcer la coordination multi-acteurs et promouvoir un environnement favorable au secteur privé.

Composante 4 : c'est la **Composante de réponse d'urgence contingente (CERC)** qui est un mécanisme de financement des dépenses admissibles en cas d'urgence précipitée par une catastrophe naturelle. L'activation de cette composante permet de décaisser rapidement des fonds pour réduire les dommages causés aux infrastructures, assurer la continuité des activités et se remettre plus rapidement d'une catastrophe. À la suite d'une catastrophe majeure, le pays participant affecté, peut demander à la Banque mondiale de canaliser les ressources des autres composantes du FSRP vers le CERC. Comme condition de décaissement, un Manuel de réponses d'urgence (ERM) sera élaboré pour chaque pays, stipulant les exigences fiduciaires, de sauvegarde, de suivi et de rapport liées à l'utilisation du CERC, ainsi que toute autre disposition essentielle de coordination et de mise en œuvre.

Composante 5 (gérée par la CEDEAO) : cette composante concerne la **gestion du Programme** qui délèguera le travail technique dans le cadre des composantes 1 et 2 aux organisations mandatées pertinentes (principalement le CILSS pour la composante 1 et le CORAF pour la composante 2). La composante 5 assurera une gestion efficace du Programme et un suivi attentif de la performance et de l'impact.

Dans le but de coordonner efficacement la composante 3 du programme, la CEDEAO envisage de mobiliser un consultant, **Expert en intégration régionale et politique commerciale** pour renforcer l'équipe de coordination du FSRP.

Le consultant sera basé à Abuja (Nigéria) au sein de la Direction de l'agriculture et du développement rural (DADR) de la Commission de la CEDEAO.

Les présents termes de référence décrivent les conditions de recrutement de ce consultant dans le cadre du Programme FSRP.

3. Description du poste

1. Rôles/Responsabilités

L'expert sera chargé de la coordination et de la mise en œuvre des activités de la composante 3 « **Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce** » du FSRP.

Placé sous la responsabilité hiérarchique du Coordonnateur régional du FSRP, l'expert aura la responsabilité de la coordination de toutes les activités techniques dévolues au FSRP aussi bien à la CEDEAO que dans les pays. Il sera ainsi chargé de (a) coordonner tout le travail technique effectué par la CEDEAO en matière de commerce et d'intégration régionale des marchés agroalimentaires en lien avec les politiques régionales définies par la Commission et (b) coordonner étroitement tout le travail technique avec les unités de coordination du FSRP dans les pays.

A ce titre, l'expert aura la responsabilité des tâches suivantes :

- Opérationnalisation du Scorecard en collaboration avec les partenaires techniques (organisation d'une réunion de présentation du mécanisme de tableau de bord du commerce et du marché agricole de la CEDEAO, définition d'une stratégie de mise en œuvre, conduite des activités, etc.) ;
- Appui à la préparation et la mise en œuvre de politiques et de réglementations régionales visant à accroître les flux régionaux de biens et d'intrants agricoles ;
- Appui au Comité interdépartemental pour l'agriculture et l'alimentation de la CEDEAO à initier la législation et la coopération régionale sur les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et la mise en œuvre du schéma de libéralisation du commerce de la CEDEAO (ETLS) et de l'ECOWAP ;
- Soutien au dialogue et la consultation multi-acteurs de la CEDEAO sur les instruments de politique commerciale ;
- Soutien à la restructuration, à la gouvernance et au financement des chaînes de valeur identifiées par les pays ;
- Soutien à la coordination/collaboration entre différents bailleurs de fonds qui participent au financement de cette thématique du commerce et de l'intégration des marchés agroalimentaires ;
- Préparation des plans de travail et budget annuels et des rapports techniques et financiers annuels de la composante 3 du projet FSRP ;
- Contribution à la production et à la diffusion de supports de communication en rapport avec les activités du FSRP et notamment de la Composante 3 ;
- Contribution au travail d'équipe FSRP au niveau régional et national ;
- Autres tâches connexes nécessaires à la mise en œuvre du Programme.

2. Qualifications, expériences, compétences

Qualifications

Avoir un diplôme universitaire (BAC + 5 ans au moins) dans le domaine du développement rural (agriculture, élevage, foresterie, ...), économie, en agroéconomie, en gestion, ou dans toute autre discipline connexe.

Justifier de formations complémentaires dans le domaine de l'analyse de politiques publiques, du commerce et de l'intégration régionale des marchés.

Expériences

Le candidat devra :

- Disposer d'une expérience avérée d'au moins dix (10) années dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en matière de commerce et d'intégration des marchés ;
- Avoir une expérience dans un projet régional financé par la Banque mondiale ou d'autres partenaires internationaux constitue un atout ;
- Avoir une expérience de travail dans la région Afrique de l'Ouest est souhaitée ;
- Avoir une expérience de travail avec une institution ou organisation régionale en Afrique de l'ouest constitue un atout majeur.

Compétences

- Avoir une connaissance du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la région ouest-africaine ;
- Avoir une bonne connaissance des politiques agricoles régionales (ECOWAP et PAU) et des instruments de politique commerciale de la région (schéma de libéralisation des échanges, union douanière) ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'élaboration et la mise en œuvre de documents de politiques agricoles et alimentaires au niveau national ou régional ;
- Avoir la capacité de mettre en place les instruments/outils de gouvernance de l'intégration régionale des marchés agroalimentaires ;
- Justifier d'une aptitude de construction et de soutien au dialogue sur les instruments de politique commerciale entre divers acteurs et institutions ;
- Disposer d'excellentes compétences en rédaction technique et plus particulièrement le rapportage régulier conformément aux exigences de la Banque Mondiale et des autres PTF ;
- Avoir la capacité à communiquer et à travailler en français et en anglais, la connaissance du portugais constitue un atout ;
- Avoir une expérience dans un projet régional financé par la Banque Mondiale ou d'autres PTF constitue un atout.

4. Conditions générales pour le poste

4.1 4Conditions générales pour le poste

- L'Expert sera basé à Abuja, au Nigéria, auprès de la Direction de l'agriculture et du développement rural à la Commission de la CEDEAO avec des déplacements fréquents à l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA) à Lomé, Togo ;
- La durée de la mission est pour toute la durée de vie du Projet après une période probatoire de six mois ; Un contrat de consultant sera signé pour des périodes de 12 mois renouvelables sur la durée du projet sous réserve de la disponibilité des fonds, de performance satisfaisante et des besoins du Projet ;
- Le début de la mission est envisagé pour le deuxième trimestre 2023 ;
- Le poste est à temps plein ;
- Le(la) Consultant(e) est appelé(e) à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre

en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui serait assignée.

5. Procédures de sélection

5.1. **Eligibilité et qualifications**

La Commission de la CEDEAO, à travers l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) invite par la présente les personnes physiques à manifester leur intérêt pour fournir les services requis en fournissant les informations démontrant qu'il possède les qualification requises l'expérience pertinente pour réaliser la mission. Les critères de qualifications et d'expériences mieux décrites dans les termes de référence.

L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement sur la passation des marchés pour les emprunteurs IPF » de la Banque mondiale, juillet 2016 (« Règlement sur les marchés publics »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

5.2. **Dossier de candidatures**

Le dossier de candidature est constitué :

- Une lettre de motivation, incluant le délai de disponibilité ;
- Un curriculum vitae récent détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires ;
- Trois références professionnelles (Noms et prénoms, fonctions actuelles, fonctions au moment de la collaboration avec le Consultant, email et contacts téléphoniques) ;
- Copie du diplôme le plus élevé en comptabilité/Finance ou gestion ;
- Copie des attestations de travail ou de service rendus, énumérées dans le curriculum vitae.

5.3. **Réception des candidatures**

- Date et heure limite de réception des candidatures : **23 avril 2023 à 17h00 GMT**
- Liens de soumission : les candidatures seront soumises par téléchargement à l'adresse Dropbox <https://www.dropbox.com/request/z0EfyJ5vbMnOpDLp9oZO>
- Format des candidatures : la candidature doit être sous la forme de **fichier PDF**.

L'ARAA se réserve le droit de ne pas considérer les candidatures ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

5.4. **Processus de Sélection**

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection de consultant individuel décrite par le « Règlement sur la passation des marchés. » de la Banque Mondiale. Une interview d'évaluation des connaissances, compétences et aptitudes pourra être organisée avec les meilleurs candidats. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés. A compétences égales, les candidatures féminines seront privilégiées. L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner de suite à cet avis.

5.5. **Demande d'informations complémentaires**

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org, mnakorba@araa.org avec en objet « **SCI006- FSRP-expert integration regional** »

Le Directeur Exécutif

SALIFOU Ousseini